



SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

5 Rue des Myosotis 64000 PAU

Procès - Verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022

Le 18 juin 2022 à 20 heures, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de L'ASSOCIATION DOMAINE DES JONQUIÈRES ET DES LILAS sur la place de la rue des Bleuets à PAU.

Avec quatre vingts membres présents, le quorum est largement atteint et l'assemblée générale délibère valablement. Jean SOUBERBIELLE GRADA préside la séance et en assure la fonction de secrétaire.

La dernière Assemblée Générale en présence des adhérents remonte à 2 ans, en juin 2019. En effet, la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid a contraint à éviter les rassemblements comme le repas annuel pendant 2 années consécutives. Les Assemblées Générales statutaires ont été tenues par écrit en 2020 et en 2021. Les adhérents ont donc voté sur le papier les diverses résolutions.

Grâce à l'arrivée de l'été et à l'évolution positive du contexte sanitaire, L'Association Domaine des Jonquières et des Lilas peut enfin retrouver la convivialité pour laquelle elle a été créée. Toutefois la température caniculaire de ce jour a conduit à décaler en soirée l'assemblée générale et le repas convivial qui suivra.

Bien sûr, le confinement et les contraintes sanitaires ont pesé lourdement sur l'activité de l'Association. Certaines actions ont pu être menées et sont connues des adhérents par la diffusion des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sur le site informatique de l'Association. S'y ajoutent les comptes-rendus d'actions remis aussitôt dans les boîtes à lettres de tous les habitants du quartier, qu'ils soient adhérents ou non...

L'Association compte plus de 100 adhérents et continue à accueillir de nouveaux venus auxquels le Président leur souhaite la bienvenue.

RAPPORT D'ACTIVITE& FINANCIER

- En 2020, sur demande de l'Association et réunion avec des responsables de la Mairie de Pau, cette dernière a fait procéder à la **dératisation** des réseaux du quartier et, sur appel, des habitations individuelles.
- Concernant les rives de la **rivière** d'Ousse des Bois, les Services Techniques de la Ville ont pris en charge l'entretien du bosquet et des arbres longeant les habitations.
- D'autre part, après différentes sollicitations de l'Association et rencontre à la Mairie, Monsieur Rochon -Directeur Prévention et **Sécurité** Publique à la Ville- a mis en place

une surveillance particulière sur le quartier. De nombreuses patrouilles de police ont été effectuées, de jour comme de nuit.

La demande de caméras aux entrées de chaque rue rentrant dans les lotissements n'a pas abouti car peu ou pas de plaintes par effraction n'avaient été signalées à la Police. Il est conseillé à toutes personnes qui rencontreraient un tel délit, d'en faire la déclaration à la Police.

La sécurité du quartier demeure effectivement un axe majeur de l'Association. Lorsqu'une préoccupation apparaît comme par exemple un véhicule suspect circulant, l'attention des habitants est attirée par email ou bien par un document distribué dans les boîtes à lettres comme celui sur l'appel à vigilance pour les objets laissés en évidence dans les voitures.

Le Président remercie les personnes qui signalent les agissements suspects et Félix Ruillère de les diffuser par email.

- Par ailleurs, l'accès au trottoir pour les handicapés et les cyclistes sur l'**impasse piétonnier** a été réalisé rue des Myosotis en 2021.

Compte-rendu financier

Durant cette période de faible activité et donc de faible dépenses, la situation financière de l'Association est restée stable.

En 2021,

Côté Recettes, les cotisations ont été limitées à 105 € car la cotisation était gratuite pour les 90 anciens adhérents.

Côté Dépenses, elles portent sur l'assurance Responsabilité Civile, l'adhésion Amen du site informatique et les photocopies, soit au total 204,61 €.

Le solde du compte bancaire s'établissait donc à 698,58 €uros au 31 décembre 2021.

...

Le Président invite ensuite les membres de l'association à formuler des propositions d'activité. Il demande aussi de venir s'investir en tant qu'administrateur au sein de l'Association avec une demande particulière pour remplacer notre secrétaire partante.

Avant de clore le rapport d'activité et de passer au vote des résolutions de l'Assemblée Générale, le Président remercie l'ensemble des Administrateurs pour leur dévouement et leur engagement.

VOTE DES RESOLUTIONS à mainlevée

1ère Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration approuve ce rapport ainsi que le budget de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Elle donne quitus sans réserves au Président et au Conseil d'Administration pour leur gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée Générale de maintenir à 5 €uros par adhérent (cinq euros) le montant de la cotisation annuelle 2022 à l'association pour subvenir aux frais d'information et participer au coût d'animation.

Résolution adoptée à l'unanimité

3ème Résolution

Les mandats de 4 ans des huit Administrateurs sont échus.

Deux Administrateurs ne se représentent pas : Karine Letellier -créatrice de l'association- et Ginette Naudy -secrétaire.

Deux nouveaux candidats se présentent : Madame Baguet Edith et Monsieur Serra Sylvain.

Sont donc soumis aux suffrages les candidatures de :

Edith Baguet

José DA COSTA,

Olivier JEGOUZO

Jean-François MAISON

Marie-Thérèse PERMASSE LABIE

Félix RULLIERE

Sylvain Serra

Jean SOUBERBIELLE GRADA

Leurs mandats seront échus à l'assemblée générale 2026.

Résolution adoptée à l'unanimité

4ème Résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'assemblée générale se termine à 21h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Certifié exact et sincère, à PAU, le 3 août 2022

Le Président,